

Vers la votation populaire neuchâteloise

Autor(en): **Challandes, L.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **36 (1948)**

Heft 747

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-266501>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

J. A.

20 FÉVRIER 1948 — GENEVE

TRENTE-SIXIEME ANNEE — N° 747

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

Compte de Chèques postaux I. 943

| | | |
|---|--|--|
| <p>FONDATRICE DU JOURNAL Emilie GOULD</p> <p>RÉDACTION M^{me} WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges</p> <p>ADMINISTRATION ET ANNONCES M^{lle} Renée BERGUER, 7, route de Chêne</p> | <p>Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses</p> <p>Les articles signés n'engagent que leurs auteurs</p> | <p>ABONNEMENTS</p> <p>SUISSE 1 an Fr. 6.— 6 mois 3.50</p> <p>ETRANGER 8.—</p> <p>Le numéro 0.25</p> <p>Les abonnements partent de n'importe quelle date</p> |
|---|--|--|

Kirikirikère
L'on aura beau faire,
Kirikirikan
Il faudra pourtant
Kirikiriki, kikiki
Qu' les homm' disent
enfin oui,
Kirikirikou, koukoukou
Ce n' sont pas tous des
fous !
Mme I. PFAEHLER.

AVIS IMPORTANT

Au moment où ces lignes paraîtront, les remboursements pour les abonnements échus au 31 décembre dernier, et non encore payés, auront été mis à la poste; et nous ne pouvons qu'insister auprès de tous nos amis pour qu'ils leur fassent bon accueil. Car ce moment-là, du renouvellement de nos abonnements, est toujours inquiétant pour notre journal, et si toutes celles qui, trop souvent, le laissent tomber froidement et sans un mot d'explication, réalisaient combien nous est nécessaire l'aide pour tant minime (30 centimes par mois!) qu'elles nous apportent, nos soucis seraient certainement diminués de beaucoup.

LE MOUVEMENT FÉMINISTE.

Les institutions spécialisées suivantes étaient également représentées: Unesco (Mlle J. Maass) Organisation internationale du travail (Mme M. Fairchild) Organisation mondiale de la santé (Mlle B. Howard).

Les organisations non-gouvernementales suivantes avaient envoyé des observatrices: Fédération américaine de Travail, Fédération démocratique internationale des femmes (Mlle S.-B. Anthony, Mlle F. Clerc), Guilde coopérative internationale des femmes (Mme E. Freundlich).

Mlle M. Bernardino, présidente de l'« Interamerican Commission of Women » assistait aux réunions à titre consultatif.

Questionnaire concernant la condition et le traitement de la femme au point de vue juridique.

La Commission avait chargé le Secrétaire de l'ONU de procéder à une enquête, au moyen d'un questionnaire, sur les droits féminins dans tous les pays du monde.

La Suisse n'étant pas membre des Nations Unies, on pourrait croire que le Secrétaire n'a pas pu se procurer les renseignements désirés sur notre pays. Qu'on se rassure, les organisations non-gouvernementales dont nous avons entretenu les lecteurs la dernière fois, et qui possèdent le statut consultatif, étaient, elles aussi chargées de répondre au questionnaire dans les divers pays où elles ont des sections nationales. Laissons ici la parole à Mlle D. Lecoultre du Secrétariat féminin suisse à Zurich: « Comment avons-nous alors été appelées à répondre à ce questionnaire? Une des grandes associations internationales, la Ligue internationale des coopératives, accréditée à l'ONU, fut priée de transmettre ce questionnaire à ses membres dont la « Ligue des coopératives de Suisse ». Devant l'ampleur du travail, la Ligue des coopératives de Suisse, association membre du Secrétariat féminin suisse, s'adressa à ce dernier afin qu'il en élabore les réponses. Aussitôt la section III des intérêts politiques et des questions juridiques créa une commission ad hoc qui comprenait outre les membres de la Commission III et des membres individuels consultés pour des questions spéciales, les membres de la Commission d'études législatives de l'Alliance nationale de sociétés féminines suisses. Cette Commission fut présidée par Mlle A. Quinche. Le questionnaire porte uniquement sur des questions de « droit public », c'est une première partie. D'autres questionnaires suivront probablement. »

Le travail fut mené avec une remarquable promptitude, la réponse ci-dessus tous les textes de lois, ce document dont l'ONU fut la cause, pour être consulté utilement par toutes les Suissesses que ces questions intéressent. Il fera l'objet d'un article dans nos colonnes.

Malheureusement, tous les états membres n'ont pas répondu avec la célérité et l'exactitude des organisations privées; on présentera cependant les résultats obtenus jusqu'ici à la session du Conseil économique et social et l'on activera la fin de l'enquête, car il serait opportun de publier une brochure qui, par le moyen de tableaux, donne une vue d'ensemble de la situation des femmes dans le monde. Cette brochure répandue à profusion serait bien instructive.

Au cours des débats.

Après avoir discuté le compte-rendu analytique des réponses déjà obtenues, au questionnaire, les membres de la commission constatent qu'en principe, les femmes participent à l'action gouvernementale des états membres, mais la commission est inquiète de voir que le Secrétariat des Nations Unies, lui-même n'a nommé que bien peu de femmes aux postes importants de ses services. Ne devrait-il pas payer d'exemple?

Vers la votation populaire neuchâteloise

En vue de la votation populaire des 13 et 14 mars, les Neuchâteloises ont constitué un comité d'action pour le suffrage féminin que préside M. le Dr Bersot, au Landeron, auteur de la motion déposée au Grand Conseil pour l'octroi du vote communal, et dont les vice-présidents sont MM. C. Brandt, conseiller d'Etat, Schenkel, député à la Chaux-de-Fonds, les secrétaires, Mme L. Nicoud (10, rue Pourtalès, Neuchâtel) et Mlle A. Billeter. Des commissions des finances, de presse, de conférences, de publicité, d'affichage, ont été créées. Le budget provisoire prévoit fr. 7.000 aux dépenses, et le comité ne dispose encore que de fr. 3.000 environ. Des appels de fonds sont adressés à divers milieux.

Le comité d'action prévoit le tirage d'un numéro spécial du *Mouvement féministe*, qui sera librement distribué. Des conférences seront données dans les principales localités du canton. On étudie la création d'une affiche illustrée, d'une affiche-texte et peut-être d'une affiche inspirée de l'affiche zurichoise, où l'on voit un paysan et une paysanne remplissant un sac de pommes de terre.

Refrains suffragistes

Nous publierons dans un prochain numéro les amusantes parodies des chansons de Jacques dans le goût suffragiste, par Mme I. Pfaehler.

Pour que les femmes puissent accéder à tous les échelons des fonctions publiques ainsi qu'aux divers métiers et carrières il faut naturellement qu'elles aient libre accès aux études les plus poussées et les plus spécialisées. Aucune restriction ne doit entraver leur formation professionnelle et, une fois qu'elles auront reçu la même formation que leurs camarades masculins, il n'y a pas de raisons que les conditions de salaire, de loisirs d'assurances sociales, soient différentes de celles des hommes.

Le statut des femmes à l'égard du mariage est-il partout satisfaisant? Monogamie, liberté de choix, libre disposition des biens, autorité sur les enfants, droit de rupture du lien conjugal?

De quel côté qu'on regarde dans le monde, il y a d'immenses régions où les femmes ne jouissent pas de ces droits fondamentaux. La Commission demande au Secrétariat de poursuivre ses enquêtes afin de tenir à jour cette énorme mais importante documentation et décide d'agir partout où cela est nécessaire.

Elle agira en collaboration avec d'autres commissions de l'ONU, la Commission des questions sociales, par exemple, avec d'autres institutions comme l'OIT et surtout, elle s'efforcera d'agir en collaboration avec l'UNESCO qui est particulièrement outillé pour éduquer la jeunesse et les adultes. Enfin, dès qu'on aura la documentation nécessaire, on répandra largement brochures et tableaux.

Dans les pays où les femmes sont récemment devenues électrices, notamment dans l'Amérique du Sud (Argentine-Vénézuéla) on appuiera tous les efforts tendant à permettre aux électrices d'user judicieusement de leurs droits politiques.

Conférences régionales.

Cette méthode déjà mise en pratique par le B.I.T. et l'O.I.T., est due, pensons-nous, à l'inspiration de l'Alliance internationale des femmes pour le suffrage qui, depuis longtemps avait décidé parfois de tenir congrès et conférences dans les pays où les femmes étaient loin d'avoir un sta-

Pour se procurer le nerf de la guerre!

La Chaux-de-Fonds. Notre soirée du 7 février, musicale, littéraire, chorégraphique, humoristique, parfaitement organisée par nos jeunes memores, a attiré un nombreux public. Une vente de pâtisserie-maison s'est faite aux enchères américaines, chaque petite table était servie et tout en consommant le thé et les friandises, les assistants participaient à des jeux et à des concours. L. Challandes.

Abonnés, attention!

Le numéro du 6 mars vous parviendra sous une forme imprévue, ce sera le journal de propagande des suffragistes neuchâteloises. Nous sommes sûres que nos abonnés accueilleront avec satisfaction cette substitution pour les deux raisons suivantes:

1. Il est intéressant, pour tous les partisans de notre cause, de voir comment les Neuchâteloises choisissent leurs arguments et les présentent aux électeurs, on trouvera là plus d'une idée à retenir.
 2. Faisant l'économie de l'impression de notre numéro, nous pouvons verser la somme correspondante aux suffragistes neuchâteloises pour les frais de leur campagne dont la réussite nous apporterait une aide considérable dans la poursuite de nos efforts.
- Un pour tous, tous pour un.

tut satisfaisant. Ainsi, par l'ampleur des manifestations, on stimulait et l'on appuyait les partisans de l'Alliance, on recrutait de nouveaux adhérents et adhérentes, on faisait tomber les préjugés des adversaires et du gouvernement local.

Les conférences régionales prévues par la Commission de la condition de la femme poursuivent le même but de propagande et d'autres encore. Ainsi, il est avéré que de nombreux pays ont une législation qui se trouve en accord avec les exigences de l'ONU, mais les gouvernements sont impuissants à faire passer dans les mœurs les réformes qu'ils ont adoptées. Pour se convaincre de ce fait, il suffisait d'entendre Mme Spiller, trésorière de l'Alliance, conter ses voyages. La conférence régionale permettra aux déléguées de l'ONU, de s'assurer de visu, du fossé qui sépare les principes de la pratique et de discuter, dans le pays lui-même, avec les représentants des différents milieux, des moyens d'améliorer la situation. Cela permettra aussi de varier les moyens de propagande ou de persuasion selon les coutumes et les lieux.

Evidemment ces déplacements coûteront cher, mais l'enjeu en vaut la peine. L'auteur de ces lignes a horreur de l'uniformité centralisée et si, par des moyens appropriés, on peut éviter que l'organisme des Nations Unies ne devienne un géant aveugle et sourd, qui se borne à mastiquer, d'un bout de l'année à l'autre, des tonnes de papier, en guise de nourriture, alors on aura atteint un résultat qui permet tous les espoirs.

ASSURANCE POUR LA VIEillesse DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SAGONNIEN

RENTES VIAGÈRES
GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11 GENEVE

Condition de la femme

Deuxième session Lake Success 5-16 janvier 1948

Tout ne va pas encore pour le mieux, dans le meilleur des mondes, même dans le secteur féminin, c'est ce qui ressort des récents travaux de la Commission de la condition de la femme, dépendant du Conseil économique et social des Nations Unies.

Les femmes ont-elles partout dans le monde des droits politiques égaux à ceux des hommes, ont-elles accès, en nombre suffisant aux différentes fonctions publiques? Ont-elles libre accès aux études? Leurs conditions de travail sont-elles égales à celles des hommes? La femme mariée a-t-elle la libre disposition de ses biens? Sa nationalité d'origine, qu'en est-il? Choisit-elle librement son époux, peut-elle demander son divorce comme son conjoint? N'exploite-t-on plus la prostitution?

Telles sont les questions étudiées qui nous touchent directement.

Les déléguées.

Les états membres, représentés actuellement dans cette commission, sont au nombre de quinze, France (Mme Lefaucheur, présidente pour cette année) Mexique (A.-C. de Castillo Ledon, vice-présidente) Union des républiques socialistes soviétiques (Mme E.-A. Popova, vice-présidente) Syrie (Mme A. Kandalaf Cosma) Australie (Mme J.-M. Grey Street) Chine (Mme C. Sieu-Ling Zung) Danemark (Mme B. Begtrup, présidente 1947) Etats-Unis d'Amérique (Mlle D. Kenyon) Guatemala (Mme S.-B. de Monzon) Inde (Béguin Shereefah Hamid Ali) République socialiste soviétique de Biélorussie (Mme E. Ouralova) Royaume-Uni (Mlle M. Sutherland) Turquie (Mme M. Paktas) Venezuela (Mme I. de Urdaneta).

ÉCOLE D'INFIRMIÈRES
RECONNUE PAR LA CROIX-ROUGE SUISSE
ET PATRONNÉE PAR L'UNIVERSITÉ DE GENEVE

LE BON SECOURS
15, avenue Dumas GENEVE

3 ANS D'ÉTUDES DE NIVEAU UNIVERSITAIRE
1 an 1/2 d'École -- Prix de pension 150 fr. par mois
1 an 1/2 de stages hospitaliers -- Entretien complet et argent de poche

= 7 places disponibles en avril =

ÉTUDES DE PUÉRICULTURE
SECTION SPÉCIALISÉE DE L'ÉCOLE D'INFIRMIÈRES DU BON SECOURS GENEVE

Diplôme de puériculture 1 an d'études | Diplôme d'hygiène maternelle et infantile 2 ans d'études

Entrée chaque mois - 15, av. Dumas